**Zeitschrift:** ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift

**Herausgeber:** Schweizerische Offiziersgesellschaft

**Band:** 114 (1948)

**Heft:** 2

**Artikel:** L'avionnage et la Suisse

**Autor:** Comte, Arnold

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-21070

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

noch geltenden Vorschriften die Motorradfahrer-Kompagnie besonders für solche Aufgaben Verwendung finden soll. Gerade für diesen Einsatz – aber nur für diesen – gilt die Feststellung, daß die Motorradfahrer «blind und taub» sind. (Wobei man über den geringern Grad an Taubheit in einem Geländefahrzeug immerhin noch diskutieren müßte.)

Diese Ansicht mag in einem scheinbaren Widerspruch zum Idealprojekt Guderians stehen, nach welchem der Aufklärungs-Abteilung eine Motorradfahrer-Einheit zugeteilt wird. Der Widerspruch löst sich aber auf, wenn man bedenkt, daß in den Aufklärungsabteilungen es vor allem die Panzerfahrzeuge sind, welche aufklären und die Motorradfahrer-Kompagnie das infanteristische Begleitelement bildet.

Ausgerüstet wie sie heute sind und entsprechend ihrer charakteristischen Eigenschaften verwendet, scheinen mir die Motorradfahrer-Einheiten im Rahmen unseres Wehrsystems und in unserem Gelände wertvolle Dienste leisten zu können. Man kann sich deshalb fragen, ob die Verhältnisse – trotz dem ausländischen Beispiel – nicht zu einer Vermehrung der Motorradfahrer-Kompagnien führen werden.

## L'avionnage et la Suisse

Par le Colonel Arnold Comte

De même que le terme d'avion s'est substitué à celui d'aéroplane ou d'aéroporteur, les termes «avionnage, avionner et avionnés» pourraient à l'avenir désigner les opérations de troupes aéroportées, c'est-à-dire amenées en n'importe quel point du territoire de l'adversaire, d'abord par parachutes et planeurs, ensuite par atterrissage d'avions sur des aérodromes ou terrains de fortune, conquis par les premiers éléments atteris.

La première guerre mondiale vit apparaître de nouveaux moyens de combat: l'aviation, les tanks, les gaz. Il fallut un développement technique de 20 ans pour que l'aviation et les tanks puissent jouer le rôle considérable constaté pendant la 2ème guerre mondiale.

Celle-ci vit apparaître à son tour de nouveaux moyens, en particulier l'avionnage, plus dangereux déjà que les tanks de 1918. Si l'on considère que cette pratique nouvelle progressera au rythme accéléré du développement de l'aviation et de la technique en général, l'on ne peut écarter l'idée que l'avionnage 1939 à 1945 n'a été que le prélude à des transports aériens considérables, dont l'ampleur pourrait se révéler en cas de nouveau conflit.

Cette évolution inéluctable, permettant d'éviter les obstacles naturels et les ouvrages fortifiés de nos frontières, fait peser sur nous une menace si lourde, surtout avant toute possibilité de mobilisation, que l'on ne peut se soustraire au devoir d'analyser les caractères généraux de ces opérations, les moyens et l'organisation à leur opposer pour pouvoir lutter avec des chances suffisantes de succès. L'on a reproché aux Alliés de 1940 d'avoir été en retard d'une guerre, efforçons-nous de ne pas nous trouver en pareille situation.

### *I. Principes*

1. Le rythme accéléré du progrès dans la technique en général et surtout dans l'aviation augmente chaque jour les possibilités de l'avionnage, diminue ses difficultés et ses servitudes.

2. Plus une frontière est couverte d'obstacles tant naturels qu'artificiels, de troupes et d'armes, plus l'avionnage rend.

3. La force du faible réside dans les faiblesses du fort.

*Situation de la Suisse par rapport à ces trois principes.*

*Progrès de la technique et de l'aviation.* Les distances, déjà si faibles en Suisse, perdent encore de leur importance grâce à la rapidité des avions (Genève - Zurich en ¼ d'heure) et au tonnage qu'ils peuvent transporter. Si les Allemands, en 1941, ont réussi à déposer en Crète de 25 000 à 30 000 hommes armés, puis les Alliés, en 1944, 3 Divisions en Hollande, il n'y a aucun doute que dans 5, 10 ou 15 ans, l'on ne puisse transporter par air des armée entières de 50 000 à 100 000 hommes armés, en plein coeur du pays adverse.

Dans quelle situation de défense se trouverait la Suisse si, après quelques années de quiétude relative, elle devait subitement faire face à un avionnage par surprise, avant toute mesure de mobilisation, de 60 000 à 80 000 hommes dans la périphérie de Berne, autant dans celle de Zurich et sur d'autres points névralgiques, le tout combiné avec des opérations terrestres ?

*Obstacles naturels et artificiels à nos frontières.* La défense suisse est basée sur l'exploitation de la force du terrain, le renforcement des passages obligés et l'occupation des différents secteurs par des troupes appropriées.

Des obstacles naturels, soit les Alpes, le Jura, les lacs Léman et de Constance encadrent le plateau, qui lui-même est sillonné d'obstacles naturels d'importance variable tels que la Mentue, le Nozon, le Talent, le Buron pour n'en citer que quelques-uns en terre vaudoise. Dans pareille situation, c'est l'évidence de constater que le tank ne paie pas tandis que l'avionnage apparaît comme une épargne de vies humaines. Au gaspillage des forces contre des obstacles puissants s'oppose la notion d'économie des forces en les amenant derrière ceux-ci.

Plus notre défense aux frontières sera forte par notre armée de campagne plus il est probable qu'une invasion de notre pays se ferait par surprise par grands transports aériens, bombardements par avions et invasion simultanés.

*Faiblesse de l'avionnage.* La grande faiblesse du parachute c'est l'atterrissage de même que la période qui s'écoule jusqu'au rassemblement sitôt les troupes à terre. Par contre, dès qu'elles sont parvenues à se réorganiser, l'action reprend dans une certaine mesure le caractère d'opération terrestre.

La force du faible (en l'occurence notre force) consiste à exploiter les faiblesses de l'assaillant par des interventions locales si soudaines et énergiques qu'il soit anéanti avant son rassemblement.

### *II. Traité sur les opérations aéroportées*

L'excellent ouvrage «*Paratroupes:* l'histoire, l'organisation et l'emploi tactique des forces aéroportées» par le Lt. Colonel *Miksché,* de l'armée tchécoslovaque, comble heureusement une lacune dans l'étude de ces opérations. La grande compétence de l'auteur en cette matière se déduira du fait suivant:

Dans la première édition de cet ouvrage, parue à Londres en 1942, l'auteur estimait que pour créer un 2ème front contre l'Allemagne, le mieux serait d'intervenir sur la presqu'île du Cotentin en Normandie, en combinant débarquement et avionnage. Il avait préfiguré le déroulement des opérations et prévoyait exactement les secteurs d'invasion et les zônes d'atterrisage qui furent utilisés dans la suite, ainsi qu'en témoigne la figure 12, page 75 de ce volume. Peu après l'armistice la presse anglo-saxonne, commentant la grande entreprise alliée de juin 1944, écrivait: «Les Allemands eussent été moins surpris, s'ils avaient prêté plus d'attention à ce livre.»

Les chapitres traités sont les suivants: La naissance des forces aéroportées; Les forces aéroportées dans les 2 campagnes des Pays-Bas (1940–1944); La Campagne des Balkans et la Crète; Emploi tactique des forces aéroportées; L'atterrissage; La Division aéroportée; Le Mouvement aérien; La Conquête de la Tête de pont; Les Forces aéroportées et l'Arme aérienne; Organisation de la Défense; La défense en action.

Il sort du cadre de notre étude d'analyser tous les chapitres de cet ouvrage auquel le lecteur voudra bien se reporter. Seuls les deux derniers chapitres seront examinés. Auparavant relevons cependant deux idées émises au chapitre de l'arme aérienne (page 148): «Dans le domaine tactique l'arme aérienne a ajouté une 3ème dimension. La bataille ne se livre plus sur un plan mais dans tout un espace. Le talent des chefs militaires se mesure à leur capacité de ‚penser' cet espace et d'agir dans les 3 dimensions.» Et page

159, le principe de la liaison des armes: «Ce n'est cependant qu'après avoir réalisé cette coopération intime des forces aériennes et terrestres qu'une armée devient capable de conquérir, par le combat terrestre, une position déjà ébranlée par l'action de la puissance aérienne, ou d'exploiter par l'aviation un succès terrestre obtenu par les forces aéroportées. Ainsi, se complétant mutuellement, les deux efforts, aérien et terrestre, exercés tour à tour ou ensemble au moment opportun, en des points bien choisis, et avec une vigueur suffisante, ont sur le succès un effet décisif.»

*Organisation de la Défense*. L'auteur relève d'abord l'état d'expectative et d'incertitude du défenseur, qui ira jusqu'à retirer du front une plus ou moins grande proportion de ses forces terrestres et aériennes, en vue d'assurer la défense intérieure de son territoire. Le défenseur sera en fait soumis à la guerre des nerfs.

L'auteur aborde ensuite les mesures de défense contre l'avionnage, qui peuvent se résumer comme suit:

1. subdiviser le pays en zones de défense, dénommées districts.
2. dans chaque district, commandement unique responsable de la totalité des mesures défensives, tant militaires que civiles, soit sections d'écoute, défense anti-aérienne, détachements de police, de pompiers, de protection contre les raids ou de tous autres services auxiliaires.
3. liaison par district des îlots de résistance, qui sont les premiers éléments de défense et répartition des garnisons de forces mobiles.
4. constitution d'un Etat Major de défense intérieure s'occupant de l'ensemble des questions relatives à la défense intérieure du pays.
5. incorporation dans les organismes de défense que d'éléments de population politiquement sûrs.
6. protection des grandes localités par des garnisons variant de quelques compagnies à des brigades et même des divisions pour les très grandes villes.
7. protection des aérodromes, d'abord par la D.C.A., puis construction de petites casemates de béton, convenablement disposées dans le voisinage immédiat de chaque terrain d'atterrissage, armées de canons anti-aériens, de mitrailleuses légères ou lourdes et de canons de campagne qui tiendront sous le feu l'aérodrome et ses abords. La défense élastique des aérodromes n'est pas à conseiller à cause du caractère essentiellement statique de ceux-ci, de crainte que la défense n'arrive toujours trop tard avec des éléments mobiles. Enfin destruction de l'aérodrome.

Le chapitre se termine par l'exposé du système anglais de défense locale de la dernière guerre où les organisations civiles et militaires coopèrent da-

vantage en «association» qu'en «subordination». Cette manière, basée sur les traditions anglaises, est difficilement applicable sur le continent.

*La défense en action.* L'auteur consacre un chapitre à l'action des forces mobiles combattantes qui ont la mission spéciale d'engager activement la bataille contre l'envahisseur avionné. La défense locale représente le bouclier, les forces mobiles sont l'épée du défenseur.

Il s'agit de constituer des unités mixtes sous le nom de brigades, 3 à 5 brigades formant avec l'ensemble des forces locales de défense une division de défense. La composition préconisée d'une brigade serait:

1 Escadron motorisé (véhicules blindés et motos)
2 Bat. d'infanterie à bicyclettes
1 Escadron de cavalerie
1 Bttr. d'artillerie légère de campagne
1 Cp. de transmissions
1 Cp. du Génie
1 Force aérienne d'appui direct, attachée temporairement

La lutte contre les avionnés consistera principalement en combats rapprochés, et l'on conçoit que l'artillerie des forces mobiles pourra être dotée sans inconvénient des canons des plus vieux modèles, tout à fait suffisants pour de faibles portées de tir. Elle pourra être une artillerie hippomobile si l'on ne dispose pas en abondance de véhicules motorisés.

Dans la bataille elle-même, vers quoi seront dirigés les efforts? Il s'agira tout d'abord si possible d'empêcher l'envahisseur de prendre pied. C'est là un objectif bien difficile à atteindre. Les avionnés apparaîtront, n'en doutons pas, avec toute la soudaineté dont ils sont capables. Même dans les circonstances les plus favorables pour le défenseur, quelques groupes réussiront toujours à s'établir sur le terrain. Le second but, plus accessible, sera de s'opposer à l'atterrissage de l'armement lourd. Le troisième enfin, d'encercler les unités ennemies débarquées et pour finir de les annihiler.

Dès le moindre indice d'une menace d'avionnage mettre en alerte la totalité du territoire, en particulier son système de transmissions, établi minutieusement dans ce but. Imposer des restrictions au téléphone privé pour empêcher les fausses nouvelles.

Les premiers renseignements d'un atterrissage seront toujours vagues et ce n'est que par le combat des éléments locaux que l'on pourra se faire une idée assez exacte de l'importance du débarquement.

Sitôt l'alerte déclarée, les forces locales gagnent leurs positions de combat avec mission de défendre les points d'appui qui leur sont confiés. Surtout ne rien laisser tomber intact aux mains de l'ennemi. Puis l'intervention

des éléments mobiles pour isoler les unités débarquées, les encercler, les acculer à des obstacles naturels.

Afin d'élucider la situation, exploration en force d'engins blindés accompagnés de motocylistes, à travers la région envahie. Derrière et suivant les renseignements obtenus, des Bat. cyclistes accompagnés d'artillerie, qui s'engagera souvent à découvert, en tir direct. Dans cette phase l'assaillant ne disposera pas encore de canons et ne pourra pas faire de contre-batterie. Si l'ennemi a pu se retrancher dans des immeubles, forêts ou autres, le contenir par des forces juste suffisantes et poursuivre sa mission initiale.

En résumé la réaction se fera en 3 échelons: l'échelon de reconnaissance, l'échelon de combat et enfin l'échelon de réserve mobile. Toutes les troupes attribuées à la défense intérieure doivent être familiarisées avec le combat de rue.

La réaction aérienne, indispensable complément à la réaction terrestre, arrivera souvent sur le point menacé avant les forces terrestres mobiles. Même répartition des tâches que ci-dessus: forces aériennes d'appui direct, forces de soutien à distance et réserve. Sans doute le défenseur évacuera les aérodromes frontières trop menacés.

Il s'agira pour l'aviation de reconnaître les aérodromes d'envol ennemis et de les attaquer, d'engager la lutte contre les chasseurs au-dessus de la zone d'atterrissage, d'attaquer les terrains d'atterrissage où l'ennemi aura pris pied et enfin d'appuyer les colonnes mobiles dans leur combat offensif contre l'envahisseur. Importance considérable de la liaison et du renseignement entre forces locales, forces mobiles, aviation et réciproquement. Le cas échéant, ravitaillement par air des forces encerclées.

L'intérieur du pays n'est pas seul menacé, les arrières immédiats des armées le sont tout autant. Les unités du front organiseront donc une surveillance constante et un système de contre-mesures. Il se justifierait de pourvoir chaque division du front d'un escadron de cavalerie ou de quelques unités cyclistes, affectés spécialement à l'action contre les troupes aéroportées. Les positions d'artillerie, les dépôts de munitions, les P.C. devront être établis, autant que possible, en des points relativement faciles à défendre.

La zone des arrières sera divisée, comme l'intérieur du pays, en subdivisions ayant chacune ses forces de défense locale et ses éléments mobiles, qui travailleront en étroite coopération.

Comme conclusion l'auteur indique qu'une arme seule ne crée pas la victoire, pas plus le char que la puissance aérienne. Chaque arme forme seulement un rouage plus ou moins important dans la machinerie compliquée de la guerre moderne. C'est dans l'appareil guerrier tout entier, dans la combinaison de tous ses éléments que réside le secret du succès.

## *III. La défense suisse contre l'Avionnage*

Les moyens de défense dont la Suisse disposera ne permettront jamais de lutter à armes égales, c'est-à-dire, tanks contre tanks, bombardiers contre bombardiers, avionnage contre avionnage. Aussi, à défaut de supériorité ou au moins d'égalité dans les airs, il faut que notre organisation et notre préparation au sol soient sans lacunes notoires.

Ce résultat sera d'autant plus aisé à atteindre que nous disposons déjà, au point de vue défense intérieure, d'une organisation fort bien comprise pour lutter contre les attaques aériennes, les bombardements et les incendies qu'ils provoquent, de même que contre les agissements de la 5ème colonne, de détachements de parachutistes de peu d'importance et autres. Ce sont la D.C.A., la P.A. (active et passive) avec ses différents services tels que: service d'alerte, de détection contre les gaz, service technique, du feu, de santé etc. et les gardes locales.

Le principe de recrutement du personnel de ces diverses formations doit être maintenu c'est-à-dire d'attribuer aux organismes de défense intérieure les éléments aptes à le faire et qui ne conviennent pas ou plus à l'armée de campagne: hommes âgés ou exemptés, S.C. et S.C.F. C'est dans les transferts d'hommes ayant atteint une des limites d'âge que l'on trouvera des éléments intéressants, d'abord parce qu'ils sont instruits et expérimentés, mais surtout parce que moralement nombreux sont ceux qui regrettent de quitter leur arme. C'est le cas des vieux artilleurs qui abandonnent leur canons pour des cp. de parc ou autres unités et qui seraient certainement fiers de former les batteries de défense mobile qui seront nécessaires.

Avant de pousser ces questions plus à fond, il paraît indiqué de jeter un coup d'oeil sur l'étendue de l'attaque par avionnage et sur l'étendue de la défense à lui opposer.

*Etendue de l'attaque.* L'intervention des avionnés peut être attendue n'import où, soit sur:

| | |
|---|---|
| a. troupes au front | à l'intérieur même des formations, sur les positions d'artillerie, P.C. etc.<br>sur les arrières<br>sur les fortifications (exemple d'Eben-Emael) |
| b. points importants | aérodromes, émetteurs de radio, ponts, tunnels, gares, voies de chemin fer, noeuds de routes<br>défilés |

| | |
|---|---|
| c. régions à forte population | centres politiques et administratifs du pays, régions industrielles<br>centres de communications: Tf., Tg., radio |
| d. régions à faible population | présentant un intérêt militaire,<br>sans intérêt d'aucune sorte et par conséquent non gardées, donc favorables à l'avionnage. |

*Etendue de la défense.* La défense essentiellement tributaire de l'attaque, devra de même pouvoir agir partout où celle-ci aura été déclanchée. La défense cependant présentera, dans le temps, deux aspects nettement différents et qui détermineront rigoureusement les deux sortes de contre-mesures à opposer.

| | |
|---|---|
| Dans la 1ère phase | celle où les avionnés sont spécialement vulnérables et faibles, soit pendant le transport aérien, l'atterrissage et le rassemblement des éléments atterris: intervention de la D.C.A. et des formations de défense intérieure, locale puis mobile |
| Dans la 2ème phase, | soit sitôt après le regroupement au sol des forces atterries, l'action se ramène à une opération terrestre contre laquelle interviendront d'abord les éléments de défense intérieure. Si ceux-ci ne peuvent réussir, leur mission sera reprise par des formations de l'armée de campagne en réserve et amenées sur place en toute hâte, auxquelles s'ajouteront, le cas échéant, les forces de défense intérieure déjà engagées. |

Le facteur temps, soit la spontanéité de la riposte, devient donc la condition déterminante de toute l'opération dans sa 1ère phase.

*Organisation de la défense et instruction des troupes.* L'Etat Major de défense intérieure, responsable de tout ce qui a trait, aussi bien à la protection contre les bombardements aériens qu'à la défense contre les avionnés, existe en fait chez nous par l'élargissement des attributions conférées au service territorial de l'Armée. Le service territorial groupe actuellement l'ensemble des formations affectées à la défense intérieure du pays et son Etat Major travaille sans relâche à sa réorganisation selon les nouvelles tâches qui lui sont assignées. Il n'est pas de notre compétence de parler ici de ces travaux, tout au plus peut-on recommander la lecture de l'ouvrage du

Lt. Colonel Miksche, qui contient des éléments d'expérience intéressants et qui peut apporter une documentation utile pendant l'élaboration de notre système de défense intérieure.

Les points qui pourraient être soulevés à ce propos sont:
La rapidité de la réaction contre les avionnés
Les exercices périodiques qu'impliquera notre système de défense
L'artillerie à attribuer à la défense intérieure

*Rapidité de la réaction contre les avionnés.* Un avionnage se compare aisément à un incendie dont les ravages s'accroissent à une vitesse considérable. Les contre-mesures seront d'autant plus efficaces qu'elles parviendront plus tôt sur les lieux du sinistre. C'est ce qui a déterminé par exemple l'organisation du service du feu des grandes villes. En cas d'alerte les pompiers permanents passent en moins d'une minute, de leur caserne à plusieurs étages où ils s'occupent de réparations, aux véhicules de secours en pleine marche et qui ont partout priorité de passage.

La même notion de rapidité doit dominer toutes les dispositions à prendre pour lutter efficacement contre l'avionnage. Dès les premiers indices d'une menace quelconque, le personnel affecté à la défense intérieure du pays pourrait porter sur soi, en permanence, un brassard qu'il suffirait en cas d'alerte d'arborer bien visiblement pour être reconnu combattant. C'est donc en tenue civile que chacun se précipiterait à son poste de combat. Dès que les circonstances s'y prêteraient, par exemple lors d'une accalmie relative de la lutte à la tombée de la nuit ou plus tard encore si c'est nécessaire, le personnel portant brassard irait s'équiper normalement chez soi et à tour de rôle. Il y aurait lieu de faire reconnaître le brassard comme insigne militaire par les conventions internationales de La Haye pour que cette possibilité d'accélérer l'intervention des contre-mesures soit régulière.

Tous les gains de temps qui pourront être réalisés, tant par l'instruction que par les moyens mis à disposition, augmenteront très notablement la valeur et l'efficacité des troupes de défense intérieure.

*Exercices périodiques nécessités par notre système de défense.* La comparaison entre la lutte contre un avionnage et un incendie conserve toute sa valeur quant à la nécessité d'être constamment prêt à intervenir dans le plus bref délai. Il s'agit dans les deux cas d'actions locales, de courte durée et d'un caractère soudain et violent.

Quand l'instruction du personnel de défense intérieure sera terminée, il faudra périodiquement exécuter des exercices, mettant en oeuvre tous les organismes qui doivent fonctionner simultanément, pour faire jouer la coordination entre eux. La liaison, la collaboration, la synchronisation des

efforts de chaque groupement dans l'ensemble des mesures d'intervention et dans les temps de plus en plus courts seront parmi les problèmes délicats et difficiles à résoudre.

*L'artillerie de la défense intérieure.* Nous avons vu que des pièces relativement anciennes mais capables d'exécuter des tirs directs dans de bonnes conditions sont suffisantes pour la défense contre les avionnés.

Ce serait pour nous une très heureuse récupération de nos batteries hippomobiles de 7,5 cm, suivant les circonstances, encore de nos obusiers de 12 cm et même dans certains cas plus statiques, défense d'aérodromes par exemple, de nos anciens canons de 12 cm.

Nous possédons encore tout ce qu'il faut pour ces batteries:

le personnel qui serait à prélever parmi les artilleurs des dernières classes de ldw, de lst. et au delà.

les pièces qui répondent très bien aux exigences requises

les stocks de munitions.

le harnachement et les chevaux qui, sitôt l'alerte passée, pourraient être rendus à l'agriculture.

Les tâches dévolues à ces batteries permettraient une simplification considérable des unités, qui pourraient se réduire par exemple à:

2 véhicules radio, 4 pièces, 1 cuisine d'inf., 2 chars à fourrages et un camion, prélevé au dernier moment pour le transport de la munition et rendu sitôt la mission terminée.

Ce seraient environ 80 à 100 batteries, à répartir sur quelque 20 000 km² après déduction des régions montagneuses où elles ne pourraient intervenir. Après un choix judicieux des lieux de stationnement de ces unités, il serait aisé de démontrer que les plus grandes distances qu'elles auraient à parcourir pour atteindre les limites des secteurs qui leur seraient assignés, ne dépasseront guère une heure de marche à allure rapide, cela se conçoit.

Cette dotation d'artillerie serait bien supérieure à celle des autres armes que nous pourrions consacrer pour les forces mobiles de défense intérieure selon la composition préconisée par le Lt. Colonel Miksche pour les brigades mobiles. Ce ne serait pas un mal, au contraire, car si les Russes sont parvenus à rejeter les Allemands dans les dernières années de la guerre, c'est aussi à l'extraordinaire dotation d'artillerie de leurs divisions qu'ils le doivent.

*Attaque avionné avant notre mobilisation.* Paralyser son adversaire, le réduire à l'impuissance avant même qu'il se sache en guerre, devient une tentation irrésistible pour quiconque, renonçant à priori au code d'honneur d'une déclaration de guerre régulière, n'escomptera qu'une victoire à bon marché.

L'un des moyens d'y parvenir, à condition de l'exploiter à fond, c'est

l'avionnage. Car par sa soudaineté, avec des effectifs suffisants pour s'emparer des leviers de commande, il réalise en soi un effet de surprise si total que tant les défenses naturelles et les ouvrages, évités par le ciel, que l'armée de campagne, asphyxiée avant sa mobilisation, ne serviraient que peu ou pas du tout. (L'exemple du fort belge d'Eben-Emael le 10 mai 1940 en est la preuve.)

A ces nouveaux dangers, si graves dans leurs conséquences, doit correspondre un ensemble de contre-mesures. Dans une semblable éventualité, c'est notre organisation territoriale seule qui supporterait le premier choc. Notre salut dépendrait de la qualité de cette organisation, des moyens mis à sa disposition et de leur répartition sur le territoire du pays, de l'instruction de son personnel, de son entraînement permanent et surtout de sa rapidité d'intervention. C'est, comme déjà dit, en civil avec brassard que le personnel de la défense intérieure se rendra à son poste, le port de l'uniforme étant remis au premier moment d'accalmie.

Considéré sous cet angle, notre service territorial prend une importance inattendue, comme c'était le cas en Angleterre en 1940, acquiert un rang de priorité comparable à celui de notre service de renseignements. Car:

renseignée à temps
protégée contre l'avionnage
notre armée de campagne pourra mobiliser et remplir sa mission.

Tout ce qui a été exposé précédemment sur la défense suisse contre l'avionnage, la rapidité de réaction de nos éléments de défense intérieure s'applique intégralement dans ce cas d'avionnage de surprise, avant toute mesure de mobilisation.

*Avionnage survenant après notre mobilisation.* Il reste encore à examiner les différents cas mentionnés précédemment au sujet de l'étendue de l'attaque:

*Attaque contre l'armée de campagne.* Les différents corps de troupes de l'armée, au moins jusqu'à l'unité, devront compléter leur instruction par des exercices de lutte contre l'avionnage. Toutefois, pour que ces exercices soient méthodiques, instructifs et conçus avec imagination, sans cependant tomber dans une excessive fantaisie, il serait favorable que les chefs soient en possession d'un guide en la matière. Ce guide pourrait avoir la forme de directives, simples et pratiques, indiquant clairement le comportement à adopter contre une attaque avionnée, en précisant bien ses 2 phases. Des exemples d'exercices rendraient de réels services.

*Attaque à l'intérieur du pays.* Ce titre englobe plus spécialement les points b et c c'est-à-dire comprenant l'action d'avionnés sur des points importants du pays et sur des régions à forte population.

Quant aux régions à faible population, ne présentant ni intérêt militaire ni civil et par conséquent non gardées, le regroupement au sol des avionnés se ferait sans entrave et la lutte contre-eux entrerait dès le début dans la 2ème phase, soit une lutte contre des forces terrestres réorganisées.

Il serait erroné, pour une lutte éventuelle à l'intérieur du pays contre un avionnage incertain de distraire d'emblée une partie plus ou moins importante de l'armée de campagne. Bien qu'une menace de cette nature soit non seulement vraisemblable mais probable, il faut éviter d'amoindrir le front. C'est la raison pour laquelle l'organisation territoriale en préparation, avec les éléments auxquels elle fait appel, est certes une solution adéquate.

La lutte contre l'avionnage constituera une des raisons d'être des troupes de défense intérieure, qui en tout état de cause, devront supporter le choc initial. Si malgré leur action, quelle qu'en soit l'opiniatreté, les assaillants parvenaient quand-même à se regrouper et à s'emparer de points importants, l'on aura aussitôt recours à l'armée de campagne. Ce seront des actions semblables à celles des commandos de l'armée américaine, c'est-à-dire de régiments renforcés, menant le combat de façon assez indépendante. Dans les cas graves et suivant les effectifs en jeu, des corps de troupe plus importants et même beaucoup plus importants seront appelés.

En principe les forces de défense intérieure déjà engagées poursuivront la lutte, sous les ordres du commandement du détachement de l'armée de campagne, parce qu'elles auront l'avantage de connaître les lieux et d'être aussi bien renseignées que possible sur l'ennemi.

Il n'a pas été question dans ces dernières considérations de reprendre dans le cas «Suisse» tout ce qui, dans le volume du Lt. Colonel Miksche, a trait aux différents objectifs des troupes avionnées à l'intérieur d'un pays. Le lecteur voudra bien s'y reporter, le cas échéant.

### *Conclusion*

N'oublions pas que dans certains pays l'entraînement au parachute est devenu un sport national et qu'il se développe à une cadence inattendue.

Les solutions que nous apporterons pour parer à ce danger, plus menaçant encore par suite de nos conditions géographiques particulières, ne pourront qu'augmenter notre marge de sécurité pour l'avenir.